

Une approche linguistique pour la délimitation des expressions idiomatiques des autres formes semblables : l'exemple des collocations(*)

Dr. Talal ALBOUGAMI

Université King Saud - Arabie Saoudite

Résumé

Le domaine de la phraséologie constituant un champ très vaste, la délimitation des composants de la phraséologie (les expressions idiomatiques et les collocations) ainsi que leur classement exigent une analyse sémantique, syntaxique et pragmatique. L'objectif fondamental de cet article est de faire ressortir, d'une façon systématique, les propriétés qui peuvent différencier les deux sous-classes de la phraséologie qui souffrent souvent de l'absence d'une ligne démarcatrice. Le principe de compositionnalité, le figement syntaxique et l'opacité sémantique formeront la base de cette analyse.

Mots clés : phraséologie, collocation, expressions idiomatiques

الملخص

مقاربة لغوية لتمييز التعابير الاصطلاحية عن التراكيب المشابهة مثل :

المتلازمات اللفظية

مجال علم الاصطلاحية يعتبر من المجالات الواسع جداً والكثيرة ألتشعب اضافة انه يتكون من الكثير من التراكيب المتنوعة والمتداخلة. وبعد ملاحظتنا لصعوبة التمييز بين هذه المكونات بين الباحثين في مجال الاصطلاحية لحظنا انه حتى المتخصصين يجدون صعوبة في بعض الاحيان في تصنيف التراكيب المنتمية للاصطلاحية ورسم حدود تميز بينها. وبناء عليه قمنا بدراسة الظاهرة ومحاولة رسم الحدود بين مكونات الاصطلاحية (التعبيرات

(*) Bulletin of the Faculty of Arts Volume 80 Issue 2 January 2020

الاصطلاحية والمتلازمات اللفظية والأمثال و العبارات المتكلسة..الخ) وتصنيفها و تحليلها دلاليًا ونحويًا وعمليًا. الغرض الرئيسي من هذه الدراسة هو إبراز الخصائص المنهجية التي يمكن أن تفرق بين فئتي الجمل اللغوية اللتين تعانين غالبًا من غياب الخط الفاصل بطريقة منتظمة. للقيام بذلك قمنا بتحليل نحوي و دلالي ومنهجي وتاريخي لهذه التعابير وقمنا بتحديد خصائصها وتحديد الفوارق بينها وأخذنا كمثال لهذه الدراسة التعابير الاصطلاحية و المتلازمات اللفظية وحاولنا إبراز اهم الصفات والمعالم المميزة لهم والفاصلة بينهم.

1. Introduction

Les frontières entre les expressions idiomatiques et certaines formes semblables comme les collocations / les proverbes sont floues. Il semble alors nécessaire de fournir quelques précisions d'ordres historique, terminologique, sémantique et syntaxique. Le but est d'établir leur place dans le système linguistique, à côté des collocations et d'évaluer leurs rôles dans la langue.

En tant que domaine la phraséologie contient, outre les expressions idiomatiques, des formes figées telles que les proverbes, les dictons, les collocations, etc. Cet ensemble de formes phraséologiques possède, à la fois, des relations de ressemblances et de différences qui seront élucidées dans cet article.

Les collocations sont des unités préfabriquées à mi-chemin entre les expressions idiomatiques et les combinaisons libres. Elles constituent un phénomène important, car omniprésent, tant en langue générale qu'en langue spécialisée dans la plupart des langues. Selon Mel'čuk, une demi-page du *Nouvel Observateur* contient par exemple 21 collocations (2003 : 26). Du point de vue qualitatif Dubreuil insiste sur le fait que :

« Les collocations appartiennent bien au système de la langue, en tant que groupements usuels, syntaxiquement et sémantiquement contraints, mais leur développement change avec l'usage. Elles sont soumises à des contraintes sociolinguistiques de registre de langue : familier *péter un boulon*, *péter la gueule à quelqu'un*, soutenu *hanter la conscience*, *satisfaire un besoin*. Elles témoignent également de l'appartenance d'un texte à un genre particulier (journalistique *être en état d'alerte*, scientifique *construire une hypothèse*, littéraire *clôre un chapitre*) et/ou à un domaine de pratique (affaires *contrat de travail*, économie *émettre des actions*, internet *visiter un portail*, pharmacologie *dose d'attaque* » (2008 : 5).

En rapport avec l'importance du phénomène, les linguistes, les enseignants de langue étrangère, les lexicographes et les terminologues partagent la conviction que « la maîtrise d'une langue passe par celle des collocations des mots » (Lerat, 1995 : 102). Par exemple, il est utile pour un arabophone de savoir qu'en français, un numéro de téléphone *se compose* ou *se forme* et de savoir aussi qu'une soupe *se mange*. À l'inverse, un francophone ne peut pas davantage deviner qu'en langue arabe *on demande* un numéro de téléphone, *on tape* un numéro de téléphone ou *on introduit* un numéro de téléphone et *on boit* de la soupe. Dans la langue arabe, les choses ne sont pas perçues de la même façon qu'en français. En arabe, on ne mange pas de liquide, quelle que soit la consistance du liquide consommé. Quant il s'agit d'aliments solides, on emploie le verbe *akala* (manger), lorsqu'il s'agit d'aliments liquides, on emploie le verbe *chariba* (boire). Concernant l'utilisation du verbe *demande* dans la phrase arabe *demande un numéro de téléphone*, cette utilisation semble venir du fait qu'historiquement la première génération de téléphone n'avait pas de bouton pour composer le numéro. À l'époque, l'appareil permettait juste de joindre un opérateur afin de lui demander tel ou tel

numéro. Plus tard, les verbes *taper* ou *introduire* un numéro de téléphone ont été employés quand le système de communication s'est développé avec les appareils téléphoniques à boutons. Cependant, le verbe *demander* continue à être utilisé. Ces exemples ne forment qu'un échantillon présentant des milliers des collocations qui constituent l'une des importantes obstacles de l'apprentissage des langues étrangères. *Faire honneur, faire la sieste, entamer une discussion, prêter à discussion, émettre un avis, sans avis préalable, tomber malade, poser une question*, sont entre autres exemples.

Dans cet article une brève analyse intraphraséologique sera utile dans le but de déterminer certains critères qui permettront de distinguer ces formes figées des expressions idiomatiques. Cette analyse s'appuie sur deux fondements : 1° Le facteur de la compositionnalité ou de la non compositionnalité sémantique de leurs éléments. 2° La relation entre les éléments composants de l'expression et leurs référents.

2. Approche historique et terminologique de la collocation

D'utilisation récente, le terme collocation a été introduit par l'anglais Firth en 1957 bien qu'il n'en donne pas une définition bien explicite. Ce sont surtout ses disciples qui préciseront les limites du phénomène de la collocation :

« Ce terme [collocation], employé surtout par les linguistes anglais, dénote l'association habituelle d'une unité lexicale avec d'autres unités : *un arbre mort, un arbre nain, un arbre exotique*, etc. Il est utilisé pour définir une procédure de découverte, au moins partielle, de signification (*meaning by collocation*, J.R. Firth), qui revient à appliquer à la sémantique une technique distributionnelle [...] » (Mounin, 2004 : 71).

Le terme collocation a été signalé sous des dénominations différentes par d'autres linguistes bien avant Firth. Bally (1909) les a nommées *séries phraséologiques* ou *groupements usuels*, et les a ensuite bien

distinguées des *unités phraséologiques* qui correspondent aux *expressions idiomatiques*. Selon Bally : « il y a série ou groupement usuel lorsque les éléments du groupe conservent leur autonomie, tout en laissant voir une affinité évidente qui les rapproche, de sorte que l'ensemble présente des contours arrêtés et donne l'impression du *déjà vu* » (1909 : 70). Les exemples de *séries phraséologiques* de Bally entre autres les suivantes : *grièvement blessé, gravement malade, désirer ardemment, aimer éperdument, intimement lié, refuser catégoriquement, chaleur tropicale, chaleur torride*. Dans le deuxième volume de son *Traité de stylistique française*, Bally ne s'arrête pas à la présentation théorique et présente toute une série d'exercices de collocations qui donnent une idée très claire du phénomène en question. Voici, par exemple, le corrigé de l'exercice 35 (p. 43) (le mot à insérer et qu'il faut choisir dans une liste annexée est mis en italiques).

- Donner un démenti *formel*.
- Il a pris la *ferme* résolution de s'améliorer.
- Prendre un *vif* intérêt à une lecture.
- Déployer une activité *fiévreuse*.
- Examiner une chose avec un soin *minutieux*.
- Écouter un discours avec une attention *soutenue*.
- Trahir une agitation *fébrile*.
- Une preuve *irréfutable*.
- Répondre par un refus *catégorique*.
- Ils sont unis par des liens *indissolubles*.
- Un *sanglant* outrage.
- Témoigner une *profonde* reconnaissance.
- J'ai une envie *folle* de partir.
- Voler avec une rapidité *vertigineuse*.
- C'est d'un prix *exorbitant*.
- Remporter une victoire *décisive*.

- Être d'une ignorance *crasse*.
- Elle est d'une laideur *repoussante*.
- Une avarice *sordide*.
- Un luxe *princier*.
- Une répugnance *insurmontable*.

Hausmann et Blumenthal¹ expliquent pourquoi les analyses de Bally n'ont laissé aucune trace immédiate dans la linguistique de son temps. Selon ces linguistes trois raisons semblent être à l'origine de cette réception manquée :

« D'abord, le genre de publication choisi, un traité de stylistique pratique pour étrangers. Cette linguistique appliquée avant la lettre passait pour artisanale et n'était pas prise au sérieux par les théoriciens. Bally, lui-même ne semble pas lui attribuer une valeur extraordinaire, puisque, dans sa célèbre *Linguistique générale et linguistique française* de 1932 (Bally 1965), il n'en parle pas. Ensuite, la terminologie choisie, trop périphrastique, insuffisamment identifiante et individualisante. Pour finir, l'éloignement de ce sujet des grands courants de la linguistique de la première moitié du XX^e siècle » (2006 : 8).

Qu'appelle-t-on au juste *collocations* ? nous pouvons constater que les mots ne se suffisent pas à eux-mêmes. C'est la totalité des environnements linguistiques qui donne aux mots leur identité, les contextes qui les entourent. Les mots sont déterminés par leur collocation avec d'autres mots, leur profil est essentiellement combinatoire. A ce propos Mitterand affirme que « l'extension de l'aire sémantique d'un mot, autrement dit le nombre de ses acceptions différentes, est fonction du nombre des combinaisons dans lesquelles il entre, selon les types d'énoncés. [...], chaque sens est ainsi la résultante d'une relation formelle fondamentale, ou collocation »

(1968 : 78). Quant à lui, Dubois² définit le terme *collocation* comme ci-dessous :

« On appelle *collocation* l'association habituelle d'un morphème lexical avec d'autres au sein de l'énoncé, abstraction faite des relations grammaticales existant entre ces morphèmes : ainsi, les mots *construction* et *construire*, bien qu'appartenant à deux catégories grammaticales différentes, ont les mêmes collocations, c'est-à-dire qu'ils se rencontrent avec les mêmes mots. De même, *pain* est en collocation avec *frais*, *sec*, *blanc*, etc. Les mots sont cooccurrents » (1994 : 91).

L'utilisation du terme *cooccurrent* par Dubois dans sa définition du terme *collocation* est interpelant. D'où la nécessité de mettre en évidence la différence entre les cooccurrences (la distribution ou les éléments qui figurent avec un mot qui sont relatifs à un texte, à un auteur) et les collocations. D'après Gaudin les cooccurrences sont des :

« Associations liées à des voisinages ponctuels, [qui] permettent d'obtenir des informations plus ou moins interprétables en tant que régularités linguistiques. Les secondes, [les collocations] sont des combinaisons d'unités lexicales préférées par une communauté linguistique, elles renvoient donc à des faits récurrents, par exemple on dit *composer* un numéro de téléphone » (2000 : 228).

Dubois a eu recours au terme *cooccurrent* pour montrer que les collocations sont morphosyntaxiquement restreintes, quoi qu'elles n'arrivent pas à un degré de figement comparable à celui des expressions idiomatiques. En fait, ces deux termes (*collocation* et *cooccurrent*), quoiqu'ils soient différents comme l'a bien montré Gaudin plus haut, peuvent coïncider sur une définition minimale qui

serait « rencontre de deux UL au même endroit d'un texte » (Pellen, 2001 : 145).

Nerima *et al.* qui travaillent sur la traduction automatique des langues (TAL), évoquent la question des collocations. Ils la traitent dans le cadre de ce qu'ils appellent *les expressions à mots multiples* et définissent ces expressions à mots multiples comme « des unités lexicales constituées par plusieurs mots orthographiques, non nécessairement contigus » (2006 : 95). Ils estiment que leur proportion dans la langue est comparable à celle des mots individuels. Dans ce même travail, les auteurs présentent une classification des expressions à mots multiples. Ils proposent un découpage en trois sous-classes (mots composés, expressions idiomatiques et collocations), basé sur leurs propriétés catégorielles, ainsi que sur leur degré de figement syntaxique et sémantique. Ils proposent par conséquent une définition bien structurée pour chaque catégorie :

Mots composés : Les mots composés sont des unités de catégorie lexicale (nom, verbe, adverbe, etc.), dont tous les constituants sont contigus, et dont la signification n'est pas nécessairement compositionnelle. Exemples : *pomme de terre, sèche-linge, c'est-à-dire, d'ores et déjà*.

Expressions idiomatiques : Les expressions idiomatiques sont des unités de catégorie syntaxique (VP, TP, NP)³, susceptibles d'une certaine flexibilité syntaxique (modification, extraposition, etc.) et dont la signification est habituellement non compositionnelle.

Exemples : *poser un lapin à quelqu'un, enterrer la hache de guerre, casser sa pipe, tomber dans les pommes*.

Collocations : Les collocations sont définies comme des associations conventionnelles de mots, arbitraires et récurrentes, dont les éléments ne sont pas nécessairement contigus et dont la signification est largement transparente. Exemples : *gros fumeur, caresser l'espoir, encourir un risque, exercer une profession* (2006 : 96).

Les auteurs considèrent que typiquement la substitution d'un terme d'une collocation par un synonyme est possible, mais souvent ressentie comme peu (ou moins) appropriée. *Exercer vs. pratiquer une profession* en constituent un bon exemple. Ils montrent aussi que les collocations peuvent subir un large éventail de transformations grammaticales, comme il est montré dans les exemples suivants pour l'expression *décerner un prix* :

- Modification adjectivale : *décerner un important prix*
- Passivisation : *le prix Nobel de la Paix 2005 a été décerné hier*
- Relativisation : *le prix qui lui a été décerné l'année passée.*
- Clivage : *c'est le prix le plus important qui sera décerné demain soir*
- Interrogation : *quels prix ont été décernés lors de ce festival ? (idem.).*

Pour sa part, en se basant sur l'essentiel des démarches de Hausmann et de Mel'čuk, Heid (1992) propose une définition des collocations par niveaux descriptifs qui correspondent aux principaux sous-domaines de la linguistique : morphologie, syntaxe, sémantique et pragmatique. Cette définition est intéressante, car elle donne une vision globale du phénomène, qui se voit traité sous plusieurs aspects.

Au niveau sémantique et conceptuel : La collocation représente une combinaison de deux éléments (base et collocateur) dont chacun possède son sémantisme propre. Le sens de la collocation n'est pas la somme des sens de ses éléments. Si la base garde, dans la plupart des cas, son acception propre, celle du collocateur est généralement modifiée et (unique) dans chaque collocation. (1992 : 524).

Au niveau lexical : La collocation est une combinaison de deux lexèmes qui peuvent constituer des unités composées de plusieurs mots. La collocation elle-même peut alors être considérée comme un lexème complexe à sémantique propre. (*idem.*).

Par conséquent la définition de Heid, semble mieux rendre compte de la notion de collocation en soulignant le fait que la collocation est composée de deux éléments, ayant un sens transparent contrairement

aux expressions idiomatiques qui ont généralement un sens opaque. La collocation est un lexème complexe à sémantique propre et à équivalent propre, comme signalé par Heid (*idem.*).

3. Présentation des traits caractéristiques d'une collocation

Après avoir donné un aperçu général sur l'histoire et la définition du terme *collocation*, une brève analyse des traits formels, sémantiques et pragmatiques caractéristiques de la collocation sera réalisée dans cette section. L'objectif est de déterminer le champ de la collocation et par la suite pouvoir la distinguer de l'expression idiomatique.

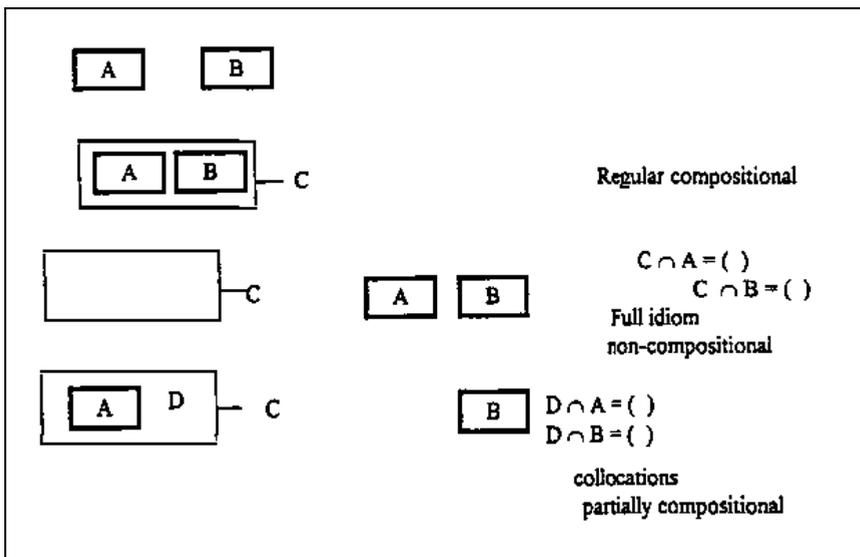
3.1. Aspect sémantique

Au niveau sémantique la collocation se différencie des autres unités phraséologiques par son comportement en langue. Beaucoup de spécialistes considèrent l'aspect sémantique comme la pierre de touche de leur identification. La collocation, contrairement aux expressions idiomatiques, étant sémantiquement compositionnelle ou semi-compositionnelle, a le sens plus ou moins transparent. Dans des collocations comme *mettre fin à qqch.*, *sans appel*, *mettre en relation*, la collocation se compose d'une *base* et d'un *collocatif* (Hausmann, 1979) ou bien, comme les appelle Mel'čuk, d'un *mot clé* et d'un *élément de valeur d'une fonction lexicale* (1984). Hausmann et Mel'čuk signalent que dans la plupart des collocations le sémantisme de l'élément central (la base ou le mot clé) reste inchangé, tandis que celui du collocatif prend un sens particulier et il est sélectionné en fonction de la base. Ainsi Hausmann explique que :

« Dans la collocation *célibataire endurci*, le signifié de la base (*célibataire*) est autonome. La base n'a pas besoin du collocatif (*endurci*) pour être clairement définie. Il en va tout autrement pour le collocatif qui ne réalise pleinement son signifié qu'en combinaison avec une base (*célibataire*,

pécheur, âme, etc.). La base complète la définition du collocatif, alors que le collocatif se contente d'ajouter une qualité à une base en elle-même suffisamment définie » (1797 : 191-192).

Figure 1 : Les rapports entre les composantes des groupes lexicaux selon Mel'čuk (in Heid, 1994 : 237)



Dans le schéma établi par Mel'čuk ci-dessus, A et B sont des unités lexicales qui peuvent avoir différents rapports. Dans le premier cas, A et B entrent en combinaison, mais ils gardent leur signification. Cela donne le sens C qui est l'addition de A et B (regular compositional). Dans le deuxième cas la situation est différente, car le sens C est complètement différent du cumul de sens de A et B, ce que Mel'čuk appelle *full idiom ou non-compositional*. Cette catégorie correspond dans notre recherche à la catégorie des expressions idiomatiques, ex. : *avoir un grand cœur, avoir des épaules, avoir une dent contre une personne*. Dans le troisième cas A peut conserver son sens original, mais B acquiert au sens de la composition un nouveau sens D

construisant au résultat un sens *C* (*partially compositional*). Ce troisième cas est celui qui correspond aux collocations.

Par conséquent, la combinaison qui en résulte (la collocation) est donc semi-compositionnelle, car le premier composant *la base* garde son sens et le deuxième *le collocatif* vient ajouter le côté phraséologique à la collocation. D'autre part, le sens de la base reste inchangé, tandis que le sens du collocatif subit certaines modifications au profit de la base. Par exemple, dans amour fou, la base *amour* garde son sens premier, alors que le collocatif *fou* prend le sens des sentiments non contrôlés. Contrairement à la collocation, les expressions idiomatiques au niveau formel ne sont pas composées d'un nombre déterminé de composants, elles peuvent être composées de deux mots ou plus: leur lexique relève du fonds commun de la langue. D'un autre côté, leur structure ne présente pas une distinction au niveau du statut sémiotaxique, comme les collocations qui présentent certaines différences que nous avons présentées plus haut. Par conséquent, il n'y a pas d'hierarchie dans les composants, chacun d'entre eux participant dans le sens global de l'expression.

3.2. Aspect syntaxique

Au niveau syntaxique, les deux composants de la collocation de Hausmann exposés plus haut *la base* (le mot central) *et le collocateur* (le nombre limité de mots qui peuvent se combiner avec la base pour exprimer une certaine idée), peuvent appartenir à des catégories grammaticales différentes. L'association de ces constituants n'est pas arbitraire, elle a l'avantage de permettre la génération des syntagmes nominaux (nom + adjectif) ou verbaux (verbe + adverbe). Hausmann (1979) distingue ainsi cinq grandes classes de collocations en langue générale. Il décrit la classe des collocations par une typologie des paires de composants que les collocations peuvent engendrer.

- Nom + adjectif (épithète) : *Amour platonique*.

- Nom + (prép.) + nom : *Bourreau des cœurs*.
- Nom (sujet) + verbe : *La colère s'apaise*.
- Verbe + nom (objet) : *Commettre une agression*.
- Verbe + (prép.) + nom : *Rougir de honte*.
- Verbe + adverbe : *Exploiter efficacement*.
- Adverbe + adjectif : *Sexuellement transmissible* (cité dans Dubreil, 2008 : 12).

Néanmoins, Tutin et Grossmann (2002 : 13) estiment que la liste d'associations fournie par Hausmann manque d'exhaustivité, comparée aux expressions fournies par Mel'čuk *et al.* dans le *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire* (1984, 1988, 1992, 2000), qui recense de nombreuses collocations. Nous pouvons trouver, autour des bases nominales, non seulement des épithètes adjectivales, mais aussi d'autres combinaisons comme les suivantes :

Tableau 1 : Les différentes classes de collocation selon Tutin et Grossmann (2002 : 13)

Patron syntaxique	Exemples
Prép. + substantif	<i>de joie</i>
Adj. + prép. + substantif (le substantif est complément de l'adjectif)	<i>ivre de colère</i>
V + nom (le nom est un complément « second »).	<i>avoir quelqu'un en visite</i>

En réalité, les expressions idiomatiques sont comme les collocations peuvent appartenir à des catégories grammaticales différentes. Nous trouvons des expressions idiomatiques verbales (*Il pleut des cordes*), adjectivales (*beau comme un camion*), adverbiales (*à bras raccourcis*).

3.3. Aspect pragmatique

Les propriétés sémantique et syntaxique ne sont pas les seuls caractérisants de la collocation, les propriétés pragmatiques peuvent également être prises en considération. En utilisant l'expression « association habituelle » dans sa définition du mot « collocation » présentée plus haut, Dubois met en évidence l'usage qui contribue à la formation et au figement des collocations. En fait, la collocation est une combinaison de mots qui réapparaît fréquemment. Frath et Gledhill qui ont étudié le phénomène de la collocation à travers des grands corpus électroniques disent que « les outils d'exploration textuelle montrent clairement que le voisinage des mots n'est pas aléatoire. La présence de tel mot augmente la probabilité de la présence de tel(s) autre(s) mot(s) au sein de ce qui constitue alors une collocation » (2005 : 1). De son côté, Van insiste sur le rôle de l'usage en disant que « c'est ce phénomène linguistique selon lequel un vocabulaire donné préfère la compagnie d'un autre vocabulaire plutôt que ses synonymes en raison de contraintes qui ne relèvent pas de la syntaxe ou de la signification mais de celles de l'utilisation » (1990: 46). C'est le niveau pragmatique, et plus concrètement l'habitude langagière ou comme dit Bally l'usage tyrannique, qui accepte certaines combinaisons de mots et en exclut d'autres.

Nous pouvons donc dire que c'est le niveau pragmatique ajouté à la fréquence d'emploi qui est à l'origine de cette distribution des mots qui fait que nous choisissons tel mot associé fréquemment à tel mot dans un contexte linguistique donné. Les lexèmes faisant partie des collocations « sont attirés l'un vers l'autre en fonction d'un consensus établi au sein d'un groupe linguistique, et ce non en raison de leurs propriétés » (1998: 514) sémantiques et syntaxiques. Ainsi, nous disons *gravement malade* et *grièvement blessé* et non **gravement blessé* et **grièvement malade* ou bien quand on ne connaît pas la personne qui appelle au téléphone on emploiera directement la formule *c'est de la part de qui ?* alors qu'on exclut des autres

formules linguistiquement possibles comme *à qui je parle ? qui appelle ou qui parle.*

4. Différences entre les expressions idiomatiques et les collocations

Après avoir exposé précédemment les grandes lignes du phénomène de la collocation (la prise de conscience du phénomène, sa définition et ses traits caractéristiques), il convient de montrer la ressemblance et la différence entre les collocations et les expressions idiomatiques. Nous avons commencé ce travail en présentant la collocation au même titre que les expressions idiomatiques, comme une sous-partie de la phraséologie, s'agissant dans les deux cas d'unités lexicales complexes mémorisées. Rey qui définit les unités phraséologiques comme « des signes linguistiques polylexicaux, figés, à sens parfois totalement ou partiellement compositionnel, parfois complètement opaque, [qui] composent un matériel phraséologique hétérogène difficile à cerner » (2002 : 128), utilise une approche très intéressante pour distinguer ces deux sous-parties de la phraséologie. Il adapte les concepts d'endocentrisme et d'exocentrisme pour distinguer ces deux classes. Il définit les unités phraséologiques endocentriques comme des unités « fondées sur une structure composée de formatifs mis en rapport de subordination, à sens compositionnel et à emploi référentiel » (*idem*), tandis que les unités phraséologiques exocentriques sont des unités « composées d'éléments liés par un rapport d'interdépendance, à sens non compositionnel et à emploi inférentiel » (*idem*). Rey formule une typologie formelle pour distinguer la collocation des expressions idiomatiques.

4.1. Typologie des collocations

Formellement, les unités phraséologiques sont en général considérées comme des signes linguistiques polylexématiques, ils sont formés d'au moins deux mots agencés dans un ordre plus ou moins figé et qui fonctionnent comme un tout. Cependant, Rey est d'avis qu'un seul mot pourrait à lui seul constituer une unité phraséologique, à condition que « son emploi entre dans l'ordre de l'idiomaticité interlinguistique, c'est-à-dire lorsque ce mot renferme un énoncé dont la traduction ne peut être rendue littéralement dans une langue étrangère sans commettre une incongruité sémantique » (*idem*), comme nous allons voir ci-dessous avec *but*.

Rey fait une première distinction grammaticale des unités phraséologiques en fonction de leur comportement en langue. Selon lui, l'unité phraséologique peut constituer un énoncé en elle-même et cela se traduit à deux niveaux, soit dans son entièreté, ou bien en étant un intégrant :

1. Collocations-énoncés formées

- D'un seul mot : *But* (< exclamation pour *il a marqué un but*).
- D'un syntagme : *Lu et approuvé*.
- D'une phrase simple : *C'est bien fait*. (*idem*).

2. Collocations qui forment un intégrant de phrase. Il y en a en langue générale et en langue de spécialité. Elles sont de nature :

- Nominale :
 - a) Langue générale : *Lave-vaisselle*.
 - b) Langue de spécialité (médecine) : *Médecin légiste*.
- Verbale :
 - a) Langue générale : *Avoir intérêt à*.
 - b) Langue de spécialité (médecine) : *Faire l'autopsie d'un corps*.
- Adjectivale :

- a) Langue générale : *De longue/ courte durée.*
- b) Langue de spécialité (médecine) : *Auriculo-ventriculaire.*
- Adverbiale :
 - a) Langue générale : *Avant-hier.*
 - b) Langue de spécialité (droit) : *Pour valoir ce que de raison.*
- Conjonctive :
 - a) Langue générale : *De peur que.*
 - b) Langue de spécialité (mathématiques) : *Si et seulement si.*
- Prépositive :
 - a) Langue générale : *Aux alentours de.*
 - b) Langue de spécialité (mathématiques) : *À raison de. (idem).*

4.2. Typologie des expressions idiomatiques

Comme les collocations, les expressions idiomatiques peuvent constituer soit des énoncés soit des intégrants de phrases.

1. Les expressions énoncées qui sont formées

- D'un seul mot : *Soit ! Tiens ! Merci. Allez !*
- D'un syntagme : *De rien. Mon œil !*
- D'une phrase simple :
 - a) *Comment allez-vous ?*
 - b) *Revenons à nos moutons ! (idem).*

2. Les expressions-intégrants

Selon Rey, ce sont « des constructions polylexicales, formées de mots dont la combinaison les élève au rang immédiatement supérieur, c'est-à-dire le syntagme » (*idem*). Ces syntagmes peuvent être de nature :

- Nominale :

- a) En langue générale : *Une oie blanche, un coureur de jupons.*
 - b) En langue de spécialité (génétique) : *Une épingle à cheveux.*
- Adjectivale :
 - a) En langue générale : *Doux comme un agneau, sain et sauf.*
 - b) En langue de spécialité (mathématiques) : *En flocons de neige.*
 - Adverbiale :
 - a) En langue générale : *En un clin d'œil, à se lécher les doigts.*
 - b) En langue de spécialité (musique) : *À la feuille.*
 - Verbale :
 - a) En langue générale : *Jeter l'argent par la fenêtre, s'en laver les mains, avoir la puce à l'oreille.*
 - b) En langue de spécialité (musique) : *Jouer devant les banquettes. (idem).*

Enfin, Rey conclut que les collocations se révèlent être des unités phraséologiques endocentriques et que les expressions idiomatiques sont plutôt exocentriques, « L'endocentrisme est le mécanisme permettant de construire un syntagme composé de constituants immédiats dont la résultante appartient à la même classe formelle que l'un d'entre eux [...]. L'exocentrisme sert à mettre en présence des éléments appartenant à des catégories différentes pour en former une nouvelle » (*idem*).

5. Conclusion

Les concepts d'endocentrisme et d'exocentrisme adoptés par Rey sont des critères formels, sémantiques et conceptuels, ils permettent de faire le partage entre les deux grands sous-ensembles de la phraséologie : les expressions idiomatiques et les collocations. Dans les unités endocentriques, nous n'avons pas de changement de catégorie grammaticale ou lexicale. Quant aux unités exocentriques, nous créons plutôt une nouvelle classe formelle. Au niveau sémantique, le sens des unités endocentriques est compositionnel et il existe une hiérarchie entre les composants. Tandis que les unités exocentriques ont un sens non compositionnel, une forme figée et il n'y a pas d'hiérarchie entre les composants. Au niveau référentiel, les unités endocentriques qualifient directement l'objet, par conséquent, elles sont dénotatives et référentielles. Les unités exocentriques à leurs tour qualifient indirectement l'objet, ils sont donc codés culturellement, connotatives et non référentielles.

Par conséquent, la différence entre les expressions idiomatiques et la collocation se fait principalement sur deux niveaux, sémantique et syntaxique. L'association fréquente qui distingue les collocations ne s'accompagne pas d'une opacité sémantique. Le sens des constituants de la collocation reste la somme des sens de ces constituants. Contrairement à la collocation, les expressions idiomatiques généralement ont un sens opaque c'est-à-dire que le sens d'une expression idiomatique n'est pas la somme du sens de ses composantes. Syntaxiquement, le figement dans les collocations est moins grand que dans les expressions idiomatiques qui restent des blocs peu séparables. Les collocations appartenant à la langue et non pas à la parole, se distinguent à la fois des combinaisons libres par le figement et des expressions idiomatiques par le non-figement et la transparence sémantique.

Notas :

1« Collocation, corpus, dictionnaire », Langue française, 2006 : 8.

2 Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage.

3 TP = Tense Phrase, VP = Verbe Phrase, NP = Noun Phrase. Ce sont des abréviations inhérentes à l'analyseur Fips. C'est un analyseur fait par le LATL (Laboratoire d'Analyse et de Technologie du Langage), il est basé sur un modèle linguistique inspiré de la grammaire générative et sur une modélisation par objets pour son implémentation.

Références

- Bally Charles (1909).** *Traité de stylistique française*, 2 vol., Paris, Klincksieck.
- Blumenthal Peter, Hausmann Franz Josef (2006).** « Collocations, corpus, dictionnaires », *Langue française*, n°150, pp. 3-13.
- Dubois Jean et al. (1994).** *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* (DLSL), Paris, Larousse (1^{ère} éd. 1973).
- Dubreil Estelle (2008).** « Collocations : définitions et problématiques », *Texte*, vol. XIII, n°1, LINA CNRS UMR 6241, Université de Nantes, janvier.
- Firth John R. (1957).** « A Synopsis of Linguistic Theory, 1930-1955 », *Studies in Linguistic Analysis*, Oxford, Blackwell, pp. 1-32.
- Fraith Pierre et Gledhill Christopher (2005).** « Qu'est-ce qu'une unité phraséologique ? », in *Phraséologie 2005 : La phraséologie dans tous ses états, Actes du colloque Phraséologie 2005*, C. Bolly, J.R. Klein, B. Lamiroy (éds), *Cahiers de l'Institut linguistique de Louvain*, CILL 31.2-4, pp. 11-25.
- Gaudin François, Guespin Louis (2000).** *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*, Bruxelles, Duculot.
- Lerat Pierre (1995).** *Les langues spécialisées*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Hausmann Franz (1979).** « Un dictionnaire des collocations est-il possible ? », *Travaux de linguistique et de littérature de l'Université de Strasbourg*, vol. XVII-1, pp. 187-195.
- Heid Ulrich (1992).** « Décrire les collocations. Deux approches lexicographiques et leur application dans un outil

informatisé », *Terminologie et Traduction*, n° 2-3, pp. 523-548.

L'HOMME Marie-Claude (1998). « Combinaisons lexicales spécialisées. Regroupement des mots clés par classes conceptuelles » *Journées d'étude de l'ATALA. La collocation*, Rapport de recherche, IRIN, Nantes.

Mel'cūk Igor et Al. (1984, 1988, 1992, 1999). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, Recherches lexicosémantiques I, II, III, IV*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.

Mitterrand Henri (1968). *Les mots français*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? ».

Mounin Georges et Al. (2004). *Dictionnaire de la linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France, 4^e édition, « Quadrige ».

Nerima Luka, Seretan Violeta, Wehrli Eric (2006). « Le problème des collocations en TAL », *Nouveaux cahiers de linguistique française*, n° 27, pp. 95-115.

Pellen René (2001). « Une typologie de la phraséologie est-elle possible ? Quelques propositions », in *La locution et la périphrase du lexique à la grammaire*, F. Tollis (éd.), Paris, L'Harmattan, pp. 143-169.

Rey González Isabel (2002). *La phraséologie du français*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.

Tutin Agnès et Grossmann Francis (2002). « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », *Revue Française de Linguistique Appliquée*, n° 7, pp. 7-25.

Van Roey Jacques (1990). *French-English Contrastive Lexicology. An Introduction*, Louvain-la-Neuve, Peeters.